



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Mulhouse
Pôle départemental de la politique de la ville

**APPEL À INITIATIVES
QUARTIERS D'ETE 2021**

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les dossiers doivent **OBLIGATOIREMENT** être déposés sur la plate-forme
DAUPHIN

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

en précédant la dénomination de l'action par « Quartiers d'été 2021 »

DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS

Mardi 15 juin 2021

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours des Mureaux et suite à la décision prise par le Premier ministre lors du Comité interministériel des villes du 29 janvier dernier, le ministère de la Ville reconduit l'opération Quartiers d'été en 2021.

➤ LE DISPOSITIF

L'opération « Quartiers d'été 2021 » a pour ambition que cette période estivale soit pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- un temps de respiration, de divertissement et de découvertes ;
- un temps de préparation et d'accompagnement à l'après-covid ;
- un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Chacune de ces trois grandes orientations nationales sera déclinée en actions qui devront privilégier les priorités transversales suivantes :

- les rencontres et activités inter-quartiers,
- les activités en soirée et les week-ends (et pas uniquement en journée),
- les activités d'une part mixtes, intergénérationnelles et, d'autre part, dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.

Ainsi, pourront être encouragées et soutenues des actions mettant en avant :

1. Pour l'objectif 1 : Respirer, s'amuser et découvrir :

- l'offre d'activités et d'animations en pied d'immeubles, en privilégiant l'esprit de découverte, d'initiation et d'apprentissage,
- la promotion du sport,
- l'accès à la culture,
- l'information sur l'Europe (découverte d'institutions européennes, rencontres avec des députés européens...),
- le développement de l'esprit critique et citoyens des jeunes,
- le soutien à la parentalité ;

2. Pour l'objectif 2 : Préparer et accompagner à « l'après-covid » :

- la sensibilisation au soin de soi et des autres,
- la sensibilisation à la nature,
- l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers,
- la mobilisation des acteurs locaux pour permettre aux jeunes de trouver des jobs d'été,
- les expériences de « volontariat rémunérateur » tels que les chantiers d'insertion ou éducatifs,
- la formation et l'acquisition de compétences structurantes et valorisables sur le marché du travail ;

3. Pour l'objectif 3 : Se rencontrer, se retrouver et renforcer le lien social :

- les activités interquartiers et/ou intergénérationnelles,
- la mobilisation des dispositifs de participation et d'engagement citoyen,
- le renforcement des liens entre les habitants des quartiers et des institutions,

➤ LES TERRITOIRES ET PUBLICS CONCERNÉS :

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Haut-Rhin (situés au sein des villes de Cernay, Colmar, Illzach, Mulhouse, Saint-Louis et Wittenheim) et leurs habitants, particulièrement le public des 12-25 ans, les jeunes filles et les femmes.

➤ LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- comme pour toute action financée par le ministère de la Ville, les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public ;
- les dossiers de demande de subvention devront intégrer, parmi leurs indicateurs d'évaluation proposés au regard des objectifs de leurs actions, l'approche en matière d'égalité femmes-hommes.
- un cofinancement du projet doit être recherché (a minima, le porteur pourra valoriser ses fonds propres).

➤ LA COMMUNICATION :

Les porteurs de projets ayant reçu un soutien financier au travers de Quartiers d'été 2021 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...)
- mentionner le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire du logo Quartiers d'été 2021 et la mention de l'opération ;
- communiquer autant que faire se peut sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

2 - DEPOT DES DOSSIERS

- **LE CONTENU DU DOSSIER** : le dossier « Quartiers d'été 2021 » est constitué :

- d'une demande de subvention dématérialisée déposée sur la plate-forme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> ;
- d'une dénomination de l'action précédée par les termes « **Quartier d'été 2021 - ...** » (puis nom de l'action) ;
- des 2 tableaux, à annexer en pièces jointes, relatifs aux « intervenants salariés » et aux « prestataires extérieurs » prévus pour l'action.

- **LE CALENDRIER** :

PÉRIODE DE RÉALISATION DES PROJETS	DÉPÔT DES DOSSIERS	INFORMATION DES DÉCISIONS AUX PORTEURS
Été 2021	15/06/21	Fin juin 2021

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES :

1 - Tout changement de date ou d'annulation d'une action doit être impérativement signalé, dès qu'il est connu au Pôle politique de la ville : sp-polivil68@haut-rhin.gouv.fr

2 - Des visites et contrôles pourront être effectués sur les sites.

VOS INTERLOCUTEURS :

Pour l'Etat :

selon le territoire de réalisation (quartier prioritaire de la ville - QPV) : les chargées de mission :

- QPV de Colmar et de Cernay :

Mme Mauricette KRENCKER – mauricette.krencker@haut-rhin.gouv.fr

- QPV de Mulhouse :

Mme Muriel FISCHER – muriel.fischer@haut-rhin.gouv.fr

- QPV d'Illzach, Wittenheim et Saint-Louis :

Mme Véronique BINDER - veronique.binder@haut-rhin.gouv.fr

Pour les partenaires cofinanceurs : veuillez vous adresser à vos correspondants habituels